

Étude de cas des CELI

CELI versus REER



La situation :

David, âgé de 50 ans, est actuellement en train de planifier son revenu de retraite. À l'âge de 65 ans, l'âge auquel il compte prendre sa retraite, il prévoit toucher un revenu annuel de 65 000 \$ avant impôt. La source de ce revenu sera la pension de son employeur, le Régime de pensions du Canada (RPC) et son REER. Étant donné ses dépenses prévues, David estime avoir besoin d'un autre 12 000 \$ après impôt pendant sa retraite. David est préoccupé par les récupérations fiscales des prestations, surtout celles de la Sécurité de la vieillesse (SV) et il se demande s'il devrait continuer à cotiser à son REER ou effectuer ses épargnes-retraite dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), qui ne sera pas imposé lorsqu'il retirera de l'argent et n'aura aucun impact sur sa SV.

Le défi à relever :

Offrir la façon la plus efficace pour David de continuer à effectuer des épargnes-retraite et de trouver la source de revenu de retraite fiscalement avantageux qui aura le moins d'impact sur ses prestations gouvernementales futures.

David a besoin de :

- décider s'il devrait effectuer des épargnes à l'aide des dollars après impôt ou avant impôt
- tenir compte des seuils-limite pour les récupérations fiscales gouvernementales lors de sa retraite.

La stratégie :

Malgré le fait que David soit assujéti à une fourchette d'imposition moins élevée après sa retraite et qu'il soit raisonnable pour lui de continuer à effectuer des épargnes dans son REER, il doit garder à l'esprit que son revenu de retraite prévu s'approche du seuil-limite gouvernemental pour les récupérations de la SV. Pour chaque dollar de revenu imposable supérieur à 64 718 \$* qu'il touche, sa SV sera réduite de 15 ¢. Par exemple, 10 000 \$ de revenu supplémentaire réduirait sa prestation de SV de 1 500 \$. David décide d'effectuer des épargnes dans son CELI et d'investir à peu près 4 800 \$ par année après impôt (soit 8 500 \$ avant impôt). Voici la comparaison :

Prestations de retraite gouvernementales*

Régime des pensions du Canada (RPC) – maximum de 884,58 \$ par mois, ou 10 615 \$ par année.

Sécurité de la vieillesse (SV) – maximum de 516,96 \$ par mois, ou 6 203,52 \$ par année; les personnes touchant un revenu net supérieur à 64 718 \$ doivent rembourser une partie ou la totalité de la SV.

* Tous les montants indiqués sont pour 2008. Pour des détails supplémentaires sur les récupérations fiscales et les niveaux de revenu, veuillez consulter le site suivant : <http://www.rhdsc.gc.ca/fra/psr/pub/feuilles/taux.shtml>.

Âge	CELI			REER		
	Avant impôt	Après impôt	Valeur marchande	Avant impôt	Après impôt	Valeur marchande
50	8 500 \$	4 810 \$	5 075 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 968 \$
51	8 500 \$	4 810 \$	10 429 \$	8 500 \$	8 500 \$	18 428 \$
▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼
63	8 500 \$	4 810 \$	102 979 \$	8 500 \$	8 500 \$	181 974 \$
64	8 500 \$	4 810 \$	113 717 \$	8 500 \$	8 500 \$	200 950 \$

Basé sur un portefeuille équilibré de 50 % en actions/50 % en revenu, et suppose un taux de rendement composé de 5,5 % et un taux marginal d'imposition de 43,41 %. Les montants ont été arrondis.



Le résultat :

Après 15 ans, le CELI de David affiche un solde de 113 717 \$. À l'âge de 65 ans, alors qu'il est admissible à la SV, David convertit son REER en FERR et commence à toucher la pension de son employeur et le RPC. De plus, David retire 6 769 \$ de son CELI. Étant donné que ces retraits n'ont pas d'impact sur son revenu imposable, David touche presque la totalité de la prestation de SV de 5 231 \$. Ces montants lui permettent d'atteindre son objectif de générer 12 000 \$ supplémentaires en revenu de retraite après impôt.

Si David avait choisi un REER à la place, il aurait atteint un solde de 200 950 \$ – un montant bien plus élevé que son CELI. Par contre, à la retraite, il aurait besoin de retirer 15 702 \$ par année de son FERR afin de toucher le même montant de revenu après impôt. De plus, à cause de son revenu imposable plus élevé, une portion de ses prestations de SV serait récupérée et ses paiements seraient réduits à 2 876 \$.

En choisissant un CELI au lieu d'un REER, David fait des économies d'impôt de 6 578 \$ par année, et ses prestations de SV ont été augmentées de 2 355 \$ par année. De plus, le montant de son capital durera plus longtemps avec un CELI, au lieu d'un FERR, comme véhicule d'épargne-retraite supplémentaire.

En choisissant entre les deux comptes, il faut se rappeler que chaque individu fait face à des conditions et des besoins financiers différents.

Âge	CELI				FERR			
	Montant retiré du CELI	SV reçue	Montant net	Valeur marchande	Montant retiré du FERR	SV reçue	Montant net	Valeur marchande
65	6 769 \$	5 231 \$	12 000 \$	113 203 \$	15 702 \$	2 876 \$	12 000 \$	196 300 \$
66	6 769 \$	5 231 \$	12 000 \$	112 660 \$	15 702 \$	2 876 \$	12 000 \$	191 395 \$
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
85	6 769 \$	5 231 \$	12 000 \$	94 275 \$	15 702 \$	2 876 \$	12 000 \$	25 25 \$
86	6 769 \$	5 231 \$	12 000 \$	92 691 \$	15 702 \$	2 876 \$	12 000 \$	10 943 \$
87	6 769 \$	5 231 \$	12 000 \$	91 020 \$	11 545 \$	3 499 \$	10 271 \$	0 \$
88	6 769 \$	5 231 \$	12 000 \$	89 257 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Basé sur un portefeuille équilibré de 50 % en actions/50 % en revenu, et suppose un taux de rendement composé de 5,5 % et un TMI de 43,41 % pour le FERR et de 32,98 % pour le CELI. Les montants ont été arrondis.

Le tableau qui apparaît ci-haut est utilisé uniquement pour illustrer les effets du taux de croissance cumulé et n'est pas destiné à refléter les valeurs futures des cotisations investies. Le taux de rendement est présenté à titre indicatif seulement.

Pour de plus amples renseignements sur les comptes d'épargne libre d'impôt, veuillez contacter votre conseiller Assante ou visiter le www.assante.com.

La gamme de solutions de Financière Unie est gérée par CI Investments Inc. (« CI »). En tant que conseiller enregistré sous réserve de la législation sur les valeurs mobilières en vigueur, CI procure des services de conseil en matière de placement et gestion de portefeuille. Ce document est présenté à titre d'information uniquement. Ceci ne constitue pas un prospectus de vente, et ne devrait pas être interprété comme une offre ou une invitation à prendre part dans une offre. La gamme de solutions de Financière Unie est disponible exclusivement par l'entremise de Gestion d'actifs Assante ltée (membre du FCPE) et Gestion financière Assante ltée. Les fonds communs de placement et l'emploi d'un service de répartition d'actifs peuvent comporter des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus de Financière Unie et consulter votre conseiller avant d'investir.

Financière Unie et/ou Financière Unie et le logo sont des marques de commerce de CI Investments Inc.

03404 (12/09)